



Elections européennes

Elire des élus soucieux des intérêts et des revendications des salariés

Déclaration de la Commission Exécutive Confédérale

mardi 28 avril 2009

Le 7 juin 2009 auront lieu les élections européennes. 72 députés siégeront pour la France au Parlement Européen. Cette élection concerne directement tous les salariés, tous les citoyens. Le Parlement Européen est la seule institution européenne élue au suffrage universel direct par les électeurs des 27 pays membres de l'Union. Il participe à l'élaboration et à l'adoption des directives et règlements européens qu'il peut agréer, modifier, voire rejeter. 70% de la production législative en France découle des textes européens. Face à la Commission Européenne et au Conseil de l'Union Européenne, le Parlement est une instance décisive. C'est lui qui, sous la pression des mobilisations syndicales d'Europe, a porté un coup à la directive Bolkestein sur les services, à la dérégulation du travail dans les ports et à la remise en cause de la directive sur le temps de travail. Parce que nous voulons une Europe sociale, nous appelons les salariés à ne pas rester indifférents au Parlement qui sortira des urnes le 7 juin prochain. Or les dernières élections européennes ont connu une abstention de 57% des inscrits, chiffre qui risque d'être dépassé en 2009. L'enjeu est donc d'élire le maximum d'élus soucieux des intérêts et des revendications des salariés. La crise qui frappe durement les travailleurs nécessite plus que jamais de :

- Renforcer la dimension sociale de l'Europe,
- Mettre fin au dumping social et fiscal,
- Mettre fin à la précarisation du travail,
- Garantir que pour un même travail dans le même pays, les travailleurs, quel que soit leur pays d'origine, aient le même salaire, la même protection sociale et les mêmes conditions de travail.
- Stopper la politique de privatisation des services publics et sortir la réponse aux droits fondamentaux du champ de la concurrence, développer une politique industrielle européenne, de recherche et de d'innovation,
- Garantir l'égalité de rémunérations des femmes et des hommes, combattre les discriminations persistantes,
- Conforter les systèmes de protection sociale solidaire,
- Mettre en œuvre de réelles protections et une égalité de traitement entre les travailleurs migrants et l'ensemble des autres salariés,
- Prendre des mesures fortes contre le racisme, le nationalisme et la xénophobie.

La crise économique profonde qui affecte l'Europe comme l'ensemble de la planète nécessite de revenir sur le rôle de la Banque Centrale Européenne – entériné par le traité de Lisbonne – et plus largement sur les finalités des outils de politique économique de l'Europe, lesquelles doivent soutenir prioritairement le développement industriel et l'Emploi. La CGT avec la CES demande que soit adopté un protocole de progrès social pour que les droits fondamentaux des travailleurs priment sur « les libertés économiques » et sur la libre concurrence. Les salariés ont besoin d'une Europe démocratique, sociale, solidaire s'affirmant comme moyen de régulation et de réorientation de la mondialisation, une Europe prenant en compte les objectifs de développement durable, d'emplois décents pour tous, de développement des services publics de qualité.

La CGT appelle les salariés à voter pour des représentants à même de défendre les objectifs de progrès social au Parlement Européen.

Montreuil, le 28 avril 2009